

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 29 Juin

## FRANCE & ITALIE

Les derniers incidents qui viennent de se produire au Parlement italien, ne sont pas sans jeter un jour tout particulier sur les sentiments que la politique de M. Crispi inspire à un très grand nombre d'habitants de la péninsule et, à titre de symptômes tout au moins, il n'est pas indifférent de les noter.

Il y a quelques jours, sur le champ de bataille de Magenta, la statue du maréchal de Mac-Mahon était inaugurée avec éclat et, dans des discours pleins de sympathie pour la France, des représentants autorisés du peuple italien rappelaient la reconnaissance due à nos vaillants soldats.

Plus récemment encore, à l'occasion de l'anniversaire du 24 juin, qui est celui de la bataille de Solferino, un député, M. Imbriani a demandé à la Chambre d'envoyer un salut de sympathie reconnaissante à la nation française, et le président, au nom de l'assemblée, a déclaré s'associer à la motion de M. Imbriani.

Certes, ce ne sont là que des incidents, et nous ne voulons pas en tirer des conclusions exagérées ; ils suffisent cependant pour montrer qu'au-delà des Alpes, l'unanimité de nos voisins n'a pas renoncé, sans esprit de retour, à l'amitié de la France et que, de notre côté, loin de céder à une mauvaise humeur souvent légitime à l'égard de l'Italie, nous ferons œuvre meilleure, à la fois plus politique et plus sage, en nous prêtant à un rapprochement qui peut paraître difficile à cette heure, mais que l'avenir peut rendre facile et même aisé.

Entre les deux peuples, il existe une communauté d'origine, de souvenirs, d'idées de fraternité sur les champs de bataille que rien, malgré tout, ne saurait effacer.

Ce sont ces communs souvenirs qui, un jour ou l'autre, dissiperont les nuages qui se sont élevés entre les deux nations.

Un groupe de marbre offert à la France par les habitants de Milan et qui, aujourd'hui encore se trouve au palais de Trianon, symbolise admirablement la délivrance de l'Italie par l'armée française. On y voit la France tendant ses bras et donnant le baiser de paix à l'Italie, dont les mains portent encore l'empreinte des chaînes que leur alliée vient de briser.

Ce n'est pas en un jour, d'ailleurs, que le gouvernement italien a renoncé à son amitié pour la France.

Dans des documents jusqu'à présent inédits, nous retrouvons une importante déclaration que le cabinet de Florence faisait à l'honorable M. Sénard, que le gouvernement de la défense nationale avait envoyé auprès de lui en mission, au lendemain du Quatre-Septembre :

« Le gouvernement du roi (Victor Emmanuel) regarderait comme une infamie et une lâcheté de profiter des désastres de la France pour lui reprendre une concession qu'on lui avait faite, après consentement donné par les habitants, quand, puissante et victorieuse, elle venait, par un suprême effort, d'aider l'Italie à conquérir son indépendance et marcher vers l'unité. »

Une infamie et une lâcheté, c'est en ces termes que le gouvernement italien qualifiait alors la politique pratiquée aujourd'hui par M. Crispi.

Depuis lors, il faut bien le dire, le gouvernement italien, trop souvent, a donné raison à M. Thiers, contre lequel l'opinion libérale en France se récriait tout entière, lorsqu'il montrait l'imprudence commise par le gouvernement de Napoléon III en favorisant, à nos portes, la création d'une grande nation.

Et cependant, ne pouvait-on pas très légitimement penser que l'intérêt même de l'Italie lui commandait de rester l'alliée de sa sœur de race latine, la France ?

Cet intérêt ne le lui commande-t-il pas encore ? N'est-ce pas, au contraire, un jeu de dupes que lui a fait jouer, depuis plu-

sieurs années, la vanité servile de M. Crispi.

La vérité, encore une fois, c'est que M. Crispi a entraîné son maître dans une voie déplorable, plus contraire peut-être encore aux intérêts de l'Italie qu'à ceux de la France. Lorsque l'empereur Guillaume va à Rome voir le roi Humbert, il ne néglige pas, qu'on le note bien, d'y rendre visite au Pape. Qui trompe-on ici ? pourrait-on dire.

La vérité, les habitants du Milanais, des Romagnes et du sud de l'Italie, cruellement éprouvés par la rupture du traité de commerce avec la France, l'ont déjà fait plus d'une fois entrevoir au roi d'Italie. Dans la péninsule, un grand nombre de députés et de bons citoyens s'en rendent compte et commencent à s'apercevoir que, pour l'empire allemand, l'Italie est beaucoup moins une alliée qu'un instrument, et parfois une vassale.

En un mot, le gouvernement italien a lâché la proie pour l'ombre, en préférant la protection à double face de l'Allemagne à l'amitié si désintéressée de ceux qui versèrent leur sang à Magenta et à Solferino.

Mais les gouvernements passent et les peuples restent... heureusement.

J. QUERCYTAÏN.

République, à l'occasion de l'octroi de l'ordre de Saint-André que le tsar lui a conféré.

## Les crédits pour le Tonkin

D'accord avec la commission du budget, le gouvernement a déposé un projet de loi tendant à porter de dix à quinze millions le fonds de roulement du protectorat de l'annexion de l'Annam et du Tonkin.

Dans l'exposé des motifs qui précède ce projet, le gouvernement explique que les prévisions à la suite desquelles avait été arrêté le chiffre primitif ne se sont pas réalisées.

« Dès son arrivée en Indo-Chine, le nouveau gouverneur général a en effet, sur les instructions formelles du département, repris l'examen complet de la situation financière de l'Annam et du Tonkin. Les derniers renseignements qu'il nous a fait parvenir à ce sujet par un télégramme en date du 23 de ce mois, font prévoir que, par suite de l'exécution de travaux qui ont été engagés par les prédécesseurs de M. Rousseau, sans que le gouvernement en ait été avisé, et qui ont été imputés sur le compte des dépenses du chemin de fer, le découvert du protectorat atteindra au minimum 5,300,000 francs au lieu de 3 millions de francs.

« D'autre part, l'exercice 1894 qui devait, d'après les rapports et les télégrammes qui nous avaient été adressés à la fin de l'année dernière et au commencement de 1895, se solder par un excédent probable de 350,000 piastres, parait, d'après les derniers renseignements, devoir s'équilibrer purement et simplement.

« Par suite, le service de Trésorerie du Tonkin se trouve en face d'un mécompte de plus de 4 millions. »

## Les descendants de Bernadotte

Extrait d'une correspondance adressée de Berlin au *Courrier du soir* :

L'équipage de l'avis suédois a fait entendre pendant la traversée du canal de Kiel, le *Die wacht Rhein*, dont les paroles ne sont pas précisément empreintes de bienveillance à l'égard de la France.

Guillaume II ayant été informé de ce fait, dépêcha un de ses officiers au commandant du navire pour le prier de ne pas permettre l'exécution de ce chant à ses hommes, tant que l'escadre française serait dans les eaux allemandes.

C'était en somme respecter les lois de l'hospitalité.

Pourtant, cet acte de courtoisie nous parait mériter une mention particulière parce que Guillaume II a, du même coup, souligné la basse

## INFORMATIONS

### Les officiers russes à Brest

Brest, 28 juin.

L'amiral Barrera, préfet maritime, a donné hier soir un grand dîner en l'honneur des officiers de la frégate russe la *Tzarevna*.

Après le dîner, une musique a joué, sur la place du Champ-de-Bataille, l'*Hymne Russe* et la *Marseillaise*. La foule a acclamé les officiers russes.

### L'Ambassadeur de France chez le Tsar

Saint-Petersbourg, 28 juin.

Le comte de Montebello, ambassadeur de France, a été reçu en audience, par l'Empereur, à Péterhof et lui a présenté la lettre de remerciements de M. Félix Faure, président de la

— Je le lui ai dit, comme il me l'avait recommandé.

La jeune femme, épouvantée, n'osait pas pousser plus loin son interrogatoire.

Et elle ajouta cependant :

— Et alors qu'a-t-il fait ?

— Il est descendu précipitamment, si précipitamment, que c'est à peine si j'ai pu lui dire un mot...

Il était déjà au bas de l'escalier, que j'attendais encore sa réponse sur le carré.

Il m'a suivie, pensa la comtesse.

— Et depuis ? fit-elle tout haut.

— Depuis, il ne m'a rien dit. Il est rentré, hier soir, un peu plus tôt que de coutume, et ce matin, il est sorti.

— C'est bien, dit la femme de Jean de Kermor, qui faisait de violents efforts pour cacher l'agitation qui la secouait, je vous remercie !

Elle fit un salut de la tête au portier et se précipita dehors.

Elle ne voulait pas être rencontrée par le jeune homme.

Elle regagna vivement sa voiture... Ce qu'elle venait d'apprendre avait séché sa chair d'épouvante. Non seulement le danger n'était pas écarté, mais il était maintenant plus terrible, plus menaçant que jamais.

Henri savait qu'elle avait attenté à ses jours, qu'elle était une ennemie. Il était sur ses gardes, et il est probable qu'il n'ignorait pas déjà qui elle était, car il avait dû la rejoindre, la suivre...

Elle sauta à la hâte dans son coupé et se jeta sur les coussins, en criant au valet de pied :

— A l'hôtel !

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 35

## Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

XXIV

L'homme ouvrait des yeux énormes et son cœur battait fort.

Il tournait et retournait entre ses mains le papier soyeux. Cent francs... c'était bien tentant !

— Oh ! il est bon ! fit la jeune femme, qui ne put s'empêcher de rire de la mine piteuse du portier, bien qu'elle n'en eût guère envie.

— Je n'en doute pas, madame... bégaya-t-il.

— Alors, empêchez-le et expliquez-moi ce que signifie cette sottise plaisanterie que vous m'avez faite.

Le concierge se décida à mettre le billet dans son gousset.

— Voilà, dit-il... c'est M. Henri qui est cause de tout.

— Comment cela ?

— Quelques instants après le départ de madame, l'autre jour, il est descendu...

— Ah ! fit Marcelle, que la terreur commençait à gagner.

— Oui, reprit le portier, se méprenant sur le sens de cette exclamation... Il est descendu... Il

avait l'air tout chose...

— Vous avez vu, me demanda-t-il brusquement, cette dame, qui vient de descendre ?

— Oui, répondis-je. En effet, j'avais remarqué madame. Mme est assez belle pour ne pas passer inaperçue.

— Allez ! fit d'un ton sec Marcelle, qui était sur des charbons ardents.

Le concierge reprit :

— Alors, me dit-il, vous la reconnaîtrez quand elle se présentera ?

— sûr, ment... entre cent, entre mille...

— Il est probable qu'elle reviendra demain.

— Bien.

— Elle demandera de mes nouvelles.

— Je la renseignerai.

— Non, non ! s'écria alors M. Bauchène... Vous lui direz que je suis mort !

Vous jugez d'abord de ma stupeur.

— Oui ! fit machinalement la jeune femme.

— Je regardais mon locataire, poursuivait le portier, pour m'assurer qu'il ne voulait pas se moquer de moi...

— Il était très sérieux, au contraire, et il y avait comme une expression terrifiée dans son regard... Cependant, voyant que je ne saisissais pas tout d'abord, que je paraissais hésiter, il ajouta d'un air épouvanté : « C'est pour moi une question de vie ou de mort. » Je n'avais pas de raison, après tout, de lui désobéir, et je lui ai promis tout ce qu'il voulut, et quand madame est venue hier...

— J'ai vu que vous avez suivi ses recommandations, fit sourdement Marcelle. Et vous lui avez annoncé que j'étais venue !

Au moment où elle montait le perron, elle croisa le comte, qui sortait.

— Où vas-tu donc ? demanda-t-elle.

— Je déjeune au cercle.

— Tu ne déjeuneras pas au cercle, ce matin... Rentre.

Jean de Kermor regarda sa femme.

— Qu'y a-t-il donc ?

— Rentre, te dis-je, nous ne pouvons pas causer ici.

Il retourna sur ses pas, effrayé par l'air terrifié de Marcelle.

Quand ils furent enfermés dans le petit salon du rez-de-chaussée, Jean regarda sa femme.

— Explique-toi ! s'écria-t-il.

La comtesse s'était laissée tomber sur un fauteuil, affaissée, livide.

— Laisse-moi reprendre haleine. C'est terrible !

Le mari ricana.

— Que se passe-t-il donc ? Mon neveu est resuscité !

— Non, mais il n'est pas mort.

Jean de Kermor fit un bond de terreur à son tour. Le cigare qu'il venait d'enflammer lui échappa des mains.

— Pas mort ?

— Non... je ne sais pas comment cela s'est fait... Pas même blessé... Et cependant le canon du revolver était sur le cœur. J'en suis sûr... J'en ai presque senti les battements en faisant partir le coup.

— Pas mort ! répliqua le comte, qui marchait de long en large, martelant le tapis du talon de sa bottine.



courtisanerie dont la Suède fait preuve depuis quelque temps à l'égard de l'Allemagne et donné une bonne leçon au gouvernement ultragermanophile d'un pays où règne le descendant du Français Bernadotte.

**La Croix de l'Aigle-Noir**

De la *Patrie* (sous réserves) :

Nous pouvons affirmer que la remise au président de la République de la croix de l'Aigle-Noir d'Allemagne, est plus proche qu'on ne le croit; les négociations ont été reprises à ce sujet par l'ambassade d'Allemagne, et il paraît que le gouvernement allemand insisterait pour que cette remise eût lieu le plus tôt possible.

D'autre part, le gouvernement français résisterait un peu, mais les fêtes de Kiel s'étant bien passées, il est très probable que si le ministre sort indemne de l'interpellation d'aujourd'hui, il accepterait de fixer le jour où le comte de Munster se rendrait à l'Élysée pour remettre au président de la République les insignes de l'ordre impérial allemand.

Cette remise aurait lieu avec le même cérémonial que pour la remise de l'ordre impérial russe.

**L'arrangement Franco-Suisse**

Paris, 25 juin.

Voici quelques détails sur l'arrangement franco-suisse dont le ministre des affaires étrangères a annoncé la conclusion au Conseil des ministres.

L'arrangement commercial entre la France et la Suisse est consacré par un échange de lettres qui ont été signées aujourd'hui même à Berne, par notre ambassadeur et le représentant du gouvernement fédéral. Aux termes de cet arrangement, les deux pays s'attribuent mutuellement le bénéfice de leur tarif le plus réduit, tarif minimum du côté de la France, tarif dit d'usage du côté de la Suisse.

En outre, la France concède à la Suisse quelques dégrèvements sur certains articles de notre tarif minimum.

En 1892, l'arrangement soumis au Parlement français par le cabinet d'alors comportait réduction des droits du tarif minimum au profit de la Suisse, sur 62 articles la Chambre n'avait accentué de réduction que sur 20 articles. L'arrangement conclu aujourd'hui par M. Hanotaux, comporte réduction de droit sur 30 articles, dont les 20 acceptés par la Chambre en 1892 et 10 nouveaux.

Parmi les produits appelés à bénéficier de cette réduction, figurent les fromages, l'horlogerie, les broderies, les machines, les tissus de soie, etc. On a écarté de l'arrangement tout ce qui touche à l'agriculture et les tissus de coton. En ce qui concerne les tissus de soie et les broderies, le dégrèvement résulte plutôt d'un nouveau mode d'évaluation que d'une réduction de droits pour les tissus de soie. On tient compte, en effet, de la surcharge de la teinture pour les broderies qui comptaient autrefois doublement, comme tissus et comme broderie. On défalque le tissu non brodé.

On s'est attaché dans le choix des articles comportant dégrèvement, à n'admettre que des produits qui n'aient pas ou peu de similaires dans les autres pays étrangers, afin d'éviter les répercussions au profit des puissances avec les-

— Pas mort! reprit Marcelle... et sachant tout maintenant.  
— Quoi?  
— Que j'ai voulu le tuer... Que je suis la comtesse de Kermor.  
Elle raconta ce que lui avait dit le concierge.  
— Tu vois si j'ai raison d'être effrayée, d'avoir peur.  
— Oui, oui, fit machinalement Jean.  
— Si cet homme vit... s'il a le temps de nous dénoncer, nous sommes perdus!  
Une flamme sombre s'alluma dans les yeux du comte.  
— C'est moi qui me charge de lui maintenant... dit-il les dents serrées, si le revolver trompe, le poignard est sûr.  
— Puis il y a Bauchène qui n'est pas moins redoutable que lui, fit Marcelle...  
Le mari eut un nouveau geste de menace et de haine.  
— Oh! Bauchène... il fera bien de ne pas s'occuper de nos affaires.  
— C'est sans doute chez lui que le je me homme va se réfugier.  
— Il est maître d'armes... Je saurai facilement son adresse.  
— Oui, occupe-toi d'eux, dit Marcelle; moi je vais à Asnières.  
— Pourquoi faire?  
— C'est du pont d'Asnières que tu l'as lancé dans la Seine?  
— Oui.  
— Il faut savoir s'il a été sauvé et si nous ne tremblons pas devant un danger imaginaire.  
— Oh! il n'y a pas de doute à avoir. Ce jeune

homme dont j'ai le portrait, fit Jean, c'est bien mon neveu.

— Mais comment se fait-il que ce soit justement Bauchène?  
— Voilà ce que je ne m'explique pas... et ce qui me dépasse.

— Voilà ce que je veux m'expliquer, s'écria Marcelle, et si c'est Jacques qui a recueilli l'enfant, l'a élevé, lui a donné son nom, il y a là un ensemble de circonstances qui ne me disent rien de bon... J'en suis sûr tout!  
— J'en ai peur, murmura le comte.  
— Ou s'il ne sait rien, murmura la jeune femme, si c'est le hasard seul qui a tout fait... le hasard a obéi à une influence surnaturelle qui m'effraie davantage encore... C'est que l'heure du châtement est venue!

Le comte haussa dédaigneusement les épaules.  
— Laisse-là tes imaginations de femme! La réalité paraît assez menaçante pour que nous ne tremblions pas encore pour des chimères.

Il alluma un cigare et sortit du salon.  
Marcelle laissa tomber sa tête sur sa main, posée sur la table.

— D's chimères! murmura-t-elle, les yeux blancs de terreur!... non, c'est la main de Dieu! Et notre heure est venue!  
Lorsque Jacques Buchène arriva à la salle d'armes, il avait arrêté son plan de campagne.  
Il fallait d'abord savoir au juste ce que c'étaient que les Kermor, qu'il retrouvait de nouveau sur sa route.

Dans son enfance, il s'était peu inquiété des hôtes du château et n'avait eu sur eux que des renseignements vagues. Il avait su ensuite que

**A la frontière de l'Est**

Le général de Boisdeffre, chef d'état-major général de l'armée, accompagné de plusieurs généraux et colonels, d'un grand nombre de capitaines brevetés et d'une escorte nombreuse, parcourt en ce moment les défilés des Vosges. Il a passé les deux dernières nuits à Bayon et à Blainville.

Le général Gonse et le colonel Collard, de l'état-major général de l'armée, viennent de le rejoindre. Le général de Négrier, qui, en cas de guerre doit, avec le général Jamont, prendre le commandement des troupes de première ligne, opère à proximité du général de Boisdeffre. Il a couché à Charmes, chez un de ses anciens soldats du 74<sup>e</sup> d'infanterie dont il a été le colonel à Neuchâteau.

**A la frontière italienne**

Le ministre de la guerre vient de faire appeler successivement à Paris tous les fonctionnaires civils et militaires de la frontière italienne pour leur donner de nouvelles et très précises instructions verbales en ce qui concerne l'espionnage.

Ce n'est pas que de nouvelles mesures aient été prises, mais on veut que les fonctionnaires appliquent les lois existantes dans tout leur esprit, et imitent la sévérité qui existe de l'autre côté des Alpes.

De récents incidents de peu d'importance, il est vrai, mais significatifs, ont motivé cette mesure.

**Simple question**

De la *Politique coloniale* :

Est-il vrai que les deux inspecteurs des colonies en mission à la côte d'Afrique se soient fait allouer, pendant les deux mois de leur séjour, l'indemnité spéciale de 10 fr. par jour attribuée aux officiers supérieurs en résidence dans la colonie, plus la ration journalière du soldat, sans préjudice, bien entendu, des suppléments de solde autorisés par le décret du 26 novembre 1887 et s'élevant à la jolie somme de 49 fr. 50 par jour?

Si cela est vrai, on nous permettra de trouver que c'est excessif; les suppléments de solde, aux termes du décret précité, sont destinés à défrayer les inspecteurs en mission de toutes leurs dépenses extraordinaires, indépendamment des frais de transport sur les voies ferrées et sur les paquebots qui sont à la charge de l'Etat. Alors, pourquoi une indemnité spéciale et la ration de vivres? C'est abusif.

**Nos missions en Chine**

Un télégramme de Shanghai (source anglaise), assure que M. Guillemin, chancelier du consulat de France dans cette ville, serait arrivé porteur de réclamations de M. Gérard, ministre à Pékin, adressées au vice-roi Chang-Chi-Toung, de Nankin.

Dans l'éventualité d'une réponse insuffisante, le capitaine de vaisseau Rivet, commandant le détachement de l'escadre française, aurait été autorisé à agir avec pleins pouvoirs.

Les détails reçus au sujet des outrages commis contre les missionnaires anglais, français et américains dans le Tse-Tchouan, montrent que ces prêtres ont été soumis à d'épouvantables souffrances.

Une autre dépêche, également de source anglaise complète la précédente. En voici le texte :  
Shanghai, 28 juin.

Le vice-roi du Tse-Tchouan a ouvertement encouragé durant ces derniers temps la populace à détruire et piller les propriétés des étrangers, et l'on assure qu'un officier des troupes régulières a porté la main sur l'évêque français Durand, avec l'intention de le décapiter, le jour même de l'attaque contre la principale mission.

**L'emprunt Chinois**

Londres, 27 juin.

Les journaux publient une note (que nous ne publions que sous toutes réserves), disant que la Chine aurait renoncé à conclure un emprunt partiel et qu'elle se réserverait de s'adresser à toutes les grandes puissances pour négocier un emprunt définitif destiné à couvrir la totalité de ses dettes.

**Manifestations d'étudiants**

Paris, 27 juin.

A la suite d'un article publié ce matin par l'*Echo de Paris*, article qui attaquait évidemment les étudiants, ceux-ci se sont réunis ce soir pour protester.

Une grande surexcitation régnait au Quartier. Des manifestations se sont produites; quelques arrestations ont même eu lieu.

A minuit, les étudiants sont venus en monôme sur la rive droite, et particulièrement rue du Croissant, devant les bureaux de l'*Echo de Paris* où ils ont vivement conspué l'auteur de cet article.

**L'Expédition de Madagascar**

Le retard des opérations est dû exclusivement aux difficultés de toute nature que nous éprouvons à effectuer nos transports de Majunga à Suberbienville.

**La voie fluviale**

Il ne faut pas compter que la voie fluviale donne un rendement appréciable avant le 15 juillet. Il se peut même que la baisse des eaux ne vienne, d'ici à cette époque, entraver la navigation.

Les canonnières sont montées et à flot, mais les canots et les chaloupes à vapeur nécessaires pour le remorquage manquent. De plus, le matériel de transport proprement dit : chalands, pirogues, boutres, etc., est complètement insuffisant, malgré le zèle que met le service de l'intendance à réquisitionner toutes les embarcations susceptibles d'être utilisées.

**La route et le matériel roulant**

En attendant, il faut, bon gré mal gré, avoir recours à la voie de terre pour nourrir les troupes et concentrer à Suberbienville tous les approvisionnements.

Si encore on avait une bonne route et un bon matériel roulant! Mais, hélas! rien de tout cela n'existe.

l'aîné des Kermor était l'amant de la jeune fille qu'il devait épouser, mais il était parti sans demander d'autres détails. Il fallait, maintenant, apprendre ce qu'était en réalité ce Jean de Kermor, ce qu'il avait fait depuis.

S'il était vraiment coupable d'avoir commis le crime épouvantable dont il le soupçonnait il faudrait tâcher de deviner quel mobile l'avait pu pousser à faire disparaître l'enfant.

Puis il voulait savoir quel était, au juste, cet enfant. Il n'était pas douteux qu'il ne fût de la famille des Kermor. Sa ressemblance avec les jeunes gentilhommes normands, qu'il n'avait pas remarqué tout d'abord, le frappait maintenant.

Mais de qui Henri était-il fils?  
Pourquoi avait-on cherché à le faire périr?... De quelle injustice se trouvait-il victime?  
Autant de questions encore insolubles pour le Roi des Braves...

Tout ce qu'il savait, c'était que Marcelle et son amant, son mari maintenant, étaient les ennemis de son fils adoptif, que c'étaient eux qui avaient eu intérêt à le faire périr; que c'étaient eux qui le poursuivaient encore de leur haine, soit qu'ils eussent appris comment il avait échappé à la mort, soit qu'un hasard eût mis le jeune homme en leur présence, comme nos lecteurs savent que c'était arrivé.

C'était contre eux qu'il fallait protéger Henri. C'était d'eux qu'il fallait se garer. Mais pour lutter contre eux, il fallait les connaître, il fallait savoir dans quel but ils agissaient.

Le maître d'armes était persuadé qu'il apprendrait cela en allant à Kermor.

**Les coolies**

En présence de cette pénurie de moyens, on est obligé de faire les transports à dos d'homme, procédé aléatoire, toujours fort lent, et quelque peu barbare.

Sur les 4,600 coolies sakalaves qu'on a trouvés à recruter à grand'peine, plus de 1500 sont morts ou ont déserté. Quant à ceux qu'on est allé embaucher sur les côtes de l'Afrique occidentale et qu'on n'a pu débarquer, à cause de l'insuffisance du wharf, qu'après un séjour d'une semaine en rade de Majunga, ils sont encore plus éprouvés par le climat que les Européens.

**La situation**

Chaque mois de séjour dans ces contrées empestées équivaut, comme pertes à une bataille perdue. Il faut se hâter de gagner les régions salubres qu'on ne trouve, paraît-il, qu'à 50 kilomètres à l'est de Suberbienville. C'est vers ce but unique et pressant que doivent tendre tous les efforts du général Duchesne, devrait-il, pour l'atteindre, avoir recours aux expédients.

Le moral des troupes est excellent, malgré toutes les misères qu'elles ont eu à subir; leur confiance dans les chefs est entière, et je puis vous affirmer que la reine Ranavalo et son premier ministre n'auront rien perdu pour avoir attendu.

**Note Havas**

Après la mort si regrettable du colonel Gillon, certains journaux n'ont pas craint d'annoncer le décès d'autres officiers du corps expéditionnaire de Madagascar, notamment celui du lieutenant Litschpousze, du 200<sup>e</sup>; or, le lieutenant Litschpousze n'a souffert que d'une indisposition légère, et aucun officier n'est décédé.

Il est bon de mettre le public en garde contre la propagation de ces fausses nouvelles qui alarment inutilement les familles.

Ainsi que le prescrit le règlement sur le service de santé, le ministre de la guerre est avisé télégraphiquement de tous les décès d'officiers et de ceux des hommes de troupes tués à l'ennemi. Notification en est faite sans aucun retard aux familles intéressées.

**Les décorations du corps expéditionnaire**

Le ministre de la guerre vient de prendre une décision qui sera bien accueillie dans l'armée et dans le pays : le tour de nomination des officiers et soldats du corps expéditionnaire de Madagascar, figurant au tableau de concours pour les décorations, sera avancé de six mois et fera partie des promotions du 14 juillet.

Les décorations et médailles ainsi décernées ne frustreront pas les droits acquis des militaires de la métropole, car elles seront attribuées sur le contingent spécial aux opérations de guerre lointaines.

**Départ de troupes**

Arras, 27 juin.

Un nouveau détachement de 49 hommes du 3<sup>e</sup> régiment du génie vient d'être désigné pour partir à Madagascar; il devra être rendu à Montpellier le 5 juillet.

**Oublis singuliers**

Toulon, 29 juin.

Le port de Toulon a reçu l'ordre d'envoyer à Majunga, pour le service des canonnières, des ancres de grande dimension que le service du commissariat avait oublié (!) jusqu'ici de faire parvenir à destination.

Quand il fut rue de Richelieu, notre héros avait donc résolu de faire un voyage en Normandie. Il emmènerait son fils adoptif avec lui.

Il serait sûr ainsi qu'il ne lui arriverait pas malheur.

Une autre pensée traversait l'esprit du Roi des Braves.

Était-ce le moment de tout apprendre au jeune homme? de lui raconter comment il avait été sauvé par lui? de lui dire qu'il n'était pas son fils? que sa femme, qu'il croyait sa mère, était une étrangère pour lui? que Jeannette, qu'il aimait comme une sœur?... que lui-même, enfin?... Non, le pauvre homme ne s'en sentait pas la force. Il aimait Henri comme son fils... Il serait toujours assez tôt quand on ne pourrait plus faire autrement. Bref, il résolut de garder encore le silence...

— Si c la devient absolument nécessaire, se dit-il, eh bien, je parlerai.

Dans la salle, plusieurs clients attendaient, déjà en tenue... le fleur et au poing.

Ils tendirent la main à Bauchène, qui était adoré de tous les jeunes gens à qui il donnait des leçons et était considéré par eux comme un camarade.

— Ah! vous voilà enfin, s'écria-t-on tout d'une voix.

— On désespérait de vous voir, aujourd'hui. On ne savait pas où donner de la tête.

— Excusez-moi, messieurs, fit le maître d'armes confus, mais une affaire d'une extrême importance...

(A suivre).



**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Distribution de prix**

Le discours d'usage sera fait, cette année, au Lycée Gambetta, par M. Barbié, professeur de rhétorique.

**Récompenses honorifiques**

Une médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe a été décernée à M. Mourat, chef de train à la compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans, et à MM. Lafon, dit Mortegousse, et Rigal, boucher à Vers, ont porté secours à des personnes en danger de se noyer.

**Sérénade**

Ce soir, à 9 heures, l'Orphéon de Cahors donnera une sérénade à son vice-président, M. le docteur Daniel Ausset, cours de la Chartreuse.

**Retraite en musique**

Voici l'itinéraire que suivra la retraite en musique qui aura lieu ce soir : Caserne Bessières, boulevard Gambetta, quai Ségur, quai Champollion, rue de la Liberté, boulevard Gambetta.

**Acte de courage**

Hier matin, vers 9 heures, M. Miquel canonnier, a arrêté, dans la rue du Lycée, un cheval emporté. Grâce à l'intervention de M. Miquel, il n'y a pas eu d'accidents.

**Bibliographie locale**

Le Bulletin de la Société des Etudes du Lot (1<sup>er</sup> fascicule 1895), qui vient de paraître, renferme les matières ci-après : « Livre de main des du Poujet (1522-1598), » un curieux document que publie M. Greil et précédé d'une préface intéressante de ce bibliophile. « Compte des recettes et des dépenses du vénérable Chapitre de l'église cathédrale Saint-Etienne de Cahors pour l'année 1563 » (suite), par M. Paul de Fontenilles ; « Biographie du général Ramel (1768-1845), » par le lieutenant-colonel Blin ; « Tarif des droits de l'exécuteur de la haute justice de la ville de Cahors, » par M. L. Greil ; « Cantiques populaires en dialecte du Quercy » recueillis par M. l'abbé Gary. Procès-verbaux des séances de la Société des Etudes pendant le premier trimestre 1895.

**Un bolide**

Dans la nuit du 25 au 26 juin, à minuit vingt-cinq minutes, un bolide a traversé la voûte céleste, de l'est à l'ouest dans la constellation de l'Aigle. Le phénomène a débuté par un immense éclair et une longue traînée lumineuse est apparue, laissant voir à travers les étoiles les plus brillantes. L'aspect de cette traînée se composait d'un noyau et de deux branches allant de l'est à l'ouest. Le phénomène a duré près de trois minutes. Aucune détonation n'a été entendue.

**Société agricole et industrielle du département du Lot**

La Société agricole et industrielle du Lot se réunira lundi prochain, 1<sup>er</sup> juillet, à 3 heures précises du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, au Conservatoire, rue du Lycée. Ordre du jour : 1<sup>o</sup> Lecture du procès-verbal, 2<sup>o</sup> Correspondance, 3<sup>o</sup> Acquisition d'animaux reproducteurs.

**Disparu**

Mardi, le sieur L... F..., boucher, rue Nationale, contrarié, dit-on, de ce que sa femme s'était rendue à une noce, a disparu de son domicile en laissant une lettre que cette dernière a trouvée à son retour. Il lui recommandait de bien soigner leur enfant, et qu'il ne reparaitrait plus. Il a jusqu'ici tenu parole.

**Théâtre Libre**

Un groupe de jeunes gens de notre ville viennent de se réunir en une troupe lyrique qui débutera prochainement sur la scène du Théâtre Libre, rue du Château-du-Roi, 45

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Présidence de M. Daynard, président  
Séance du 17 juin 1895  
M. le secrétaire général dépose les publications reçues et quelques exemplaires du programme du prochain congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1896, qui ont été envoyés par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.  
M. le lieutenant-colonel Blin lit une composition patriotique sur la guerre de 1870.

Au nom de M. l'abbé Tailler, M. Greil communique une notice manuscrite sur Lauzerte et ses pèlerinages. La Société décide de convoquer la Commission du Bulletin pour le mercredi 19 courant. La séance est levée.

**L'affaire Calvignac**

La cour d'appel de Toulouse a rendu son arrêt dans l'affaire Calvignac et Beaudot. La cour, adoptant les motifs des premiers juges et ajoutant de nouveaux considérants, a confirmé le jugement du tribunal d'Albi.

**Tribunal correctionnel de Cahors**

Audience du 27 juin  
Le nommé Darnaud, Guillaume, âgé de 43 ans, de Flaungnac, est condamné à 25 francs d'amende pour voies de fait envers un sieur Verdié, également de Flaungnac.  
— Le fils Besson, son beau-frère Siméon et la femme de ce dernier, tous de l'Hospitalet sont condamnés à 4 jours de prison et 25 d'amende chacun, pour coups et blessures envers le sieur Cantagrel. (Loi Bérenger pour la prison).

**Figeac**

Par décret, M. Loubet est nommé avoué à Figeac, en remplacement de M. Malrieu, démissionnaire en sa faveur.

**Vire**

Monsieur l'abbé Véry curé de Vire, est mort mardi soir presque subitement.

**Puy-l'Evêque**

Dans la région on commencera à moissonner vers le 4 juillet.

**Caniac**

La foire de la St-Jean, qui est d'ordinaire la plus importante, n'a pas été très active si ce n'est pour les oisons qui se vendaient de 2 fr. 50 à 3 fr. l'un. Les porcelets se vendaient également très chers. Les bêtes à laine étaient aux cours des foires précédentes.

**Gramat**

Nous croyons devoir rappeler aux intéressés, c'est-à-dire, à tous les propriétaires éleveurs de moutons de notre département, que le grand concours spécial de la race ovine des Causse du Lot, aura lieu à Gramat dimanche prochain, 30 juin. Une visite à ce concours sera pour eux une excellente leçon ils y verront les animaux de cette race améliorés et pourront y puiser les indications, les renseignements pratiques, qui leur sont utiles pour tirer le meilleur parti de l'élevage du mouton dans toute la région du Causse. Nous ne saurions trop les engager à profiter de cette excellente occasion qui ne se présente qu'une fois par an pour aller s'instruire pratiquement sur la valeur de cette race et des produits qu'elle donne sous l'influence d'une sélection bien entendue et d'une meilleure alimentation.

**Goudou**

Lundi dernier, le sieur B..., demeurant à Goudou, commune de Labastide-Murat, quitta sa maison, en annonçant à sa famille qu'il allait manger des cerises. Comme il ne revenait pas, on se rendit à l'endroit qu'il avait indiqué, et on le trouva pendu aux branches d'un cerisier. Le sieur B... avait eu, il y a quelque temps, un immeuble détruit par un incendie. Cet événement, l'avait fortement impressionné ; il est à croire que c'est à la suite de pertes d'argent causées par cet incendie que B... a résolu de se suicider.

**Bretenoux**

Mercredi dernier, un négociant d'Aurillac, M. A..., qui était venu pêcher dans les environs de Bretenoux, tomba dans l'eau, à un endroit très profond et se serait infailliblement noyé sans l'intervention de M. Michel Authié qui fut assez heureux pour retirer de l'eau le malheureux négociant.

**Luzech**

M. Puech, vérificateur de culture des tabacs à Luzech, est élevé sur place de la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> classe de son grade.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Le service d'été qui sera mis en vigueur sur le réseau de la Cie d'Orléans le 1<sup>er</sup> juillet prochain comporte les améliorations suivantes : Le train express de jour de Paris à Toulouse qui part de Paris à 9 h. du matin en partira à 10 h. et arrivera à Cahors à 8 h. 44 du soir, gagnant ainsi 50 minutes sur la durée du trajet de Paris à Cahors. Le train express de jour de Toulouse à Paris continuera à partir de Cahors à 9 h. 30 du matin ; mais il arrivera à Paris à 11 h. 22 soir au lieu de 11 h. 39, soit 17 minutes plus tôt. En raison de cette abréviation, il ne sera plus ménagé d'arrêt pour le déjeuner aux

Aubrais, ni pour le dîner à Châteauroux ; mais un wagon restaurant circulera dans chacun de ces trains entre Paris et Châteauroux. Les buffets des Aubrais, de Vierzon et de Châteauroux tiendront à la disposition des voyageurs des paniers contenant un déjeuner ou un dîner. Le train qui part de Montauban pour Cahors à 4 h. 15 du soir, sera retardé de 18 minutes pour le faire correspondre à Montauban avec le train venant de Cette et de Toulouse.

**TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES ALLANT FAIRE LA MOISSON EN BEAUCE, DANS L'ORLÉANAIS, LE BERRY, LA TOURAINE, ETC.**

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1895, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de 3<sup>e</sup> Classe au tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après : Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Auneau à Étampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize. Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la compagnie un parcours de 100 kilomètres au minimum (soit 200 kilomètres aller et retour compris,) ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1<sup>er</sup> Juillet au 1<sup>er</sup> Septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

**Fête nationale du 14 juillet**

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1895, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des **Billets Aller et Retour** à prix réduits prévus par son tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 2. 1<sup>o</sup> Les billets délivrés à toutes les gares du réseau pour Paris, du Vendredi 5 juillet inclus au Lundi 15 juillet inclus, seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains partant de Paris le Mardi 16 juillet. 2<sup>o</sup> Les billets délivrés du Vendredi 12 juillet au Lundi 15 juillet, ces deux jours inclus, de Paris pour toutes les gares du réseau et de toutes les gares du réseau entre elles, dans les limites fixées par ledit tarif, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mardi 16 juillet. Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 16 juillet.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 22 au 29 juin 1895

**Naissances**

Poujol, Marie, rue du Château, 7.  
Imbert, Jean, rue Martin-Baudel.  
Pécourt, Félix, rue St-James, 6.  
Cambon, Eugène, rue St-James, 7.

**Mariages**

Bédoué, Alfred, voyageur de commerce, et Conton Jeanne, modiste.  
Delpérier, Léon, typographe, et Crabol Eugénie-Aymé, Jean, cultivateur, et Blanc Marceline, fille de service.

**Décès**

Marrou, Marie, épouse Miquel, 63 ans, à Cabazit.  
Alibert, Marguerite, épouse Delheil, 75 ans, à l'hospice.  
Montel, Anne, veuve Garrigues, 62 ans, rue Brives, 33.  
Lompech, Jeanne, 62 ans, épouse Cammas, à l'hospice.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 27 et 30 juin 1895

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (Allées Fénélon)

Le Chasseur alpin, pas redoublé	Sellenick.
Giralda, ouverture	Adam.
La Mascotte, fantaisie	Audran.
La Linotte, polka pour flûte	Wetge.
Si J'étais Roi, ouverture	Adam.
La Toulouzaino	Deffès.

**Les orages sous le toit conjugal** proviennent souvent de ce que Madame souffre de la migraine et Monsieur de l'estomac. Que de ménages seraient plus heureux si on y faisait usage des Pilules Suisses, qui guérissent les névralgies, migraine, maux de tête, d'estomac, maux de digestion, inappétence, etc. Des centaines d'attestations le prouvent.

**Volailles**

**35 ans d'un succès toujours croissant !!** ont démontré l'efficacité absolue de la **Poudre carminative Picard-Faivre !** dans toutes les maladies de volailles, **choléra des poules, crise du rouge des dindons.** 2 francs la boîte de poudre pour 300 poules. Dans toutes les pharmacies. Vente en gros : P. GALLET, 29 (bis), rue des Francs-Bourgeois, PARIS.

**AGRICULTURE**

**Faut-il tailler les vignes grêlées ?**

Pas mal de vignes ont été atteintes par la grêle ces temps derniers. De plusieurs côtés, on me pose cette question : « Faut-il tailler les vignes grêlées ? Quels sont les soins à leur donner ? »

Les soins à donner aux vignes grêlées dépendent de l'état de développement de la vigne, du nombre et de la profondeur des blessures faites par les grêlons aux pampres, enfin de la saison où l'accident s'est produit.

Quand la grêle frappe la vigne avant le mois de juin et que le mal est sérieux, il est préférable de tailler la vigne plutôt que de laisser des pampres plus ou moins déformés par les grêlons, car la grêle a une action particulièrement mauvaise sur les jeunes tissus.

Après la taille, la vigne donne des pampres nouveaux qui ont le temps d'arriver à l'aoulement avant l'hiver.

Nous arrivons au terme extrême où la taille est encore possible, mais où elle commence à devenir chanceuse, bien que beaucoup de greffes qui poussent à la fin de juin passent l'hiver sans être endommagées. Cependant, quand on croit devoir appliquer cette taille hors saison, il faut le faire avec discernement.

Il convient de la faire avec une grande modération, ne supprimer que des pampres malades, et laisser la plus grande longueur possible des pampres restés sains.

C'est que l'aoulement qui est rigoureusement nécessaire pour que le sarment résiste au froid de l'hiver et, par conséquent, pour avoir des bois de taille au printemps suivant, aura beaucoup de peine à se faire avec les jeunes sarments qui vont pousser.

Pour qu'ils arrivent à un état convenable de maturité il faut que la fertilité du sol soit bien équilibrée, c'est-à-dire qu'elle soit suffisante dans les terres pauvres et que la proportion d'azote ne soit pas trop élevée dans les sols riches.

Il faut de plus que les soins d'entretien donnés à la vigne lui arrivent avec une ponctualité parfaite.

Par soins d'entretien, j'entends non seulement les travaux de binage et de sarclage, mais encore, mais surtout les sulfatages et les soufrages, car le mildiou et l'oïdium sont des ennemis redoutables pour de jeunes sarments poussés à l'arrière saison. Je comprends aussi, au nombre des travaux utiles, l'épamprage, si l'on comprend qu'il soit utile.

A. DE L'ECLUSE.  
Professeur d'agriculture du Lot-et-Garonne.

**A VENDRE**

**POUR CAUSE DE SANTÉ**

La belle propriété du **Thérou**, canton de Puy-l'Evêque. — Rapport et agrément — Plaine du Lot.

Maisons d'habitation et d'exploitation — Jardins — Terres — Bois — Prés — Ruisseau — 22 hectares de vignes en plein rapport, exposition au midi — Abri du vent du nord — Vins de premier cru. — Revenu net assuré 4 0/0.

CONTENANCE TOTALE : **82 hectares**

S'adresser à M. CH. BIMBENET, géomètre-expert, à Agen.

**La Pharmacie populaire et commerciale**

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la **Pharmacie à prix réduit**, est la seule qui donne des médicaments de choix à **50 0/0** au-dessous du tarif de la région.

**M. AUDOUARD**

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, **Hôtel de l'Europe**, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

**Agence ROBERT**

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1<sup>er</sup> ordre.

**Bibliographie**

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 27 juin 1895 : Ch. Menjard : Yvonne et Loïc. — Pierre Sales : Le Corso rouge (suite) — Mme Hector Malot : Le Prince (suite). — Le Capitaine Danrit : La guerre en rase campagne (suite). — Charles Mérouvel : Mortel amour (suite). — Eugène Chavette : L'Héritage d'un Pique-Assiette (suite).



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition universelle de Bordeaux

Mai à Novembre 1895

A l'occasion de l'Exposition universelle de Bordeaux, et pendant toute sa durée, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets d'aller et retour qui, aux termes de son Tarif spécial G. V. n° 2, sont délivrés à toutes les gares de son réseau pour Bordeaux.

Jusqu'à une distance de 100 kil. inclus, 2 j.  
 — 101 à 200 — 4 j.  
 — 201 à 300 — 6 j.  
 — 301 à 400 — 8 j.  
 — 401 à 500 — 10 j.  
 au-delà de 500 kilomètres. . . . . 12 j.

Ces délais sont comptés de minuit à minuit.

Les billets ne donneront droit à aucun arrêt en cours de route; les Voyageurs qui en seront munis devront suivre, au retour, le même itinéraire qu'à l'aller. Les dits billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des Voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

VOYAGE D'EXCURSION AUX Plages de la Bretagne

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarneau, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours  
 Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :  
 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.  
 — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

PÉLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rospenden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en déca.

2<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres. Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. DIDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents INNOCUITÉ PARFAITE

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D<sup>rs</sup> E. BOUCHUT et A. DESPRÉS

Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR.; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.

**VIN DE VIAL**  
 LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA  
 Aliment physiologique complet  
 Anémie — Convalescence  
 Pertes des forces — Languueur — Inappétence  
 Parfaitement dosé et assimilable, le Phosphaté de Vial est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.  
 Pharmacie VIAL, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**  
 1<sup>er</sup> Prix — Hors concours — Médailles d'Or  
 Dans les principaux Centres viticoles de France  
 Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE  
 F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
 Chevalier du Mérite Agricole  
 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
 NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
 Vitrierie en  
 Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres  
 Marbre Encadrement  
 Rue du Lycée, n° 40, CAHORS  
 Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

POUR AMÉLIORER  
 ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT  
 PRENEZ  
 VÉRITABLE  
**LIEBIG**  
 EXIGER LA SIGNATURE. LIEBIG EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

25 ANS DE SUCCÈS.  
**AUDOUARD**  
 LA POSE DES DENTS  
 Le Redressement à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.  
 Chirurgien-Dentiste  
 16 Rue du Maréchal Brune  
 BRIVE (CORRÈZE)  
 Nota. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.  
 ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

**AVIS**  
 Bon cavalier et jockey, bon conducteur très ardent, courageux pour les chevaux, demande place sérieuse.  
 S'adresser au Bureau du Journal du Lot.  
 Le propriétaire-gérant : LAYTON.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :  
 BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.  
 H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales.  
 F. Camille DREYFUS, député de la Seine.  
 A. GUY, professeur à l'École des chartes.  
 GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit.  
 D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.  
 C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.  
 H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.  
 E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.  
 H. MARION, professeur à la Sorbonne.  
 E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.  
 A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La Grande Encyclopédie, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.  
 Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant  
 Relié : 750 fr.  
 Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant  
 Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

H. LAMIRAL et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, Paris